

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 11 juin 2018 à 16 h 45.

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Corbeil

Mesdames les conseillères Stéphanie Messier, Linda Roy, Annie Pelletier, Claire Gagné et Nicole Dion Audette, Messieurs les conseillers Donald Côté, Pierre Thériault, Bernard Barré, André Beauregard et Jeannot Caron

Est absent :

Monsieur le conseiller David Bousquet

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général et M^e Hélène Beauchesne, directrice des Services juridiques et greffière

L'avis de convocation ayant été dûment signifié à tous les membres du Conseil, la séance est régulièrement ouverte.

Période de questions

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Période d'information

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

Résolution 18-355

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-356

Étude sur l'optimisation de la gouvernance du développement économique sur le territoire maskoutain – Mandat à consultants

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les services professionnels pour la préparation d'une étude sur l'optimisation de la gouvernance du développement économique sur le territoire maskoutain;



CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 7 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil mandate la firme Espace Stratégies inc., pour les services professionnels pour la préparation d'une étude sur l'optimisation de la gouvernance du développement économique sur le territoire maskoutain.

Le contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres.

Le mandat comprend notamment la réalisation d'une évaluation stratégique, une proposition de piste de solutions et des recommandations sur l'optimisation de la gouvernance.

Les honoraires de ladite firme pour ce mandat sont établis à un montant forfaitaire de 32 411,45 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'offre de services soumise en date du 30 mai 2018.

La MRC des Maskoutains s'est engagée à rembourser à la Ville 50 % des honoraires de ladite firme pour ce mandat, soit un montant de 16 205,73 \$, taxes incluses.

Le directeur général est autorisé à signer la convention pour services professionnels avec la firme Espace Stratégies inc. pour donner application au présent mandat.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-357

1555 Marché public – Concept d'éclairage architectural – Services professionnels – Contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les services professionnels pour la réalisation d'un concept d'éclairage architectural au 1555 Marché public;

CONSIDÉRANT le rapport de la chef de la Division de l'approvisionnement en date du 7 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Caron
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil mandate la firme Gestion Groupe Ombrages inc., pour les services professionnels pour la réalisation d'un concept d'éclairage architectural au 1555 Marché public.

Le contrat est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres.

Le mandat comprend notamment le développement du ou des concept(s), la présentation en 3D, la préparation des plans, devis, estimations et documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance sans résidence durant les travaux.

Les honoraires de ladite firme pour l'ensemble de ce mandat sont établis à un montant forfaitaire de 43 568,63 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'offre de services soumise en date du 4 juin 2018.

Le mandat pour la surveillance sans résidence durant les travaux (étape 7 du bordereau de soumission) est toutefois conditionnel à l'octroi d'un contrat pour les travaux projetés. Les honoraires relatifs à cette portion de la soumission sont de 6 373,06 \$, taxes incluses.



Le directeur du Service des travaux publics est autorisé à signer la convention pour services professionnels avec la firme Gestion Groupe Ombrages inc. pour donner application à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 18-358

Levée de la séance

Il est proposé par Claire Gagné
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que la séance soit levée à 16 h 50.

Adoptée à l'unanimité